

DEMANDE D'INTERCESSION PAR LE MINISTRE EN VUE DU
REPORT DES LICENCIEMENTS À L'INCO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vais vérifier la déclaration du ministre avec soin et je suis persuadé que j'aurai l'occasion de prendre la parole plus tard pour soulever la question de privilège. Le ministre a déclaré que ces sociétés n'utilisent pas à l'étranger les avantages fiscaux auxquels j'ai fait allusion. Je puis bel et bien prouver qu'il a tort, car elles le font. Si on leur accorde 300 millions de dollars au Canada et qu'elles l'investissent ailleurs, qu'importe aux fins de la comptabilité où elles obtiennent l'argent si elles le dépensent à l'étranger? Si INCO Corporation obtient tous ces avantages fiscaux des contribuables canadiens, y compris ceux que prévoit ce budget-ci, le ministre fera-t-il preuve d'assez de bon sens pour convoquer le directeur de cette société à Ottawa et insister pour que cette société revienne sur sa décision de licencier des travailleurs, du moins jusqu'à ce qu'une autre solution ait pu être mise au point?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je ne crois pas que le député soit très au courant de la situation. L'INCO Corporation a déjà accumulé des réserves suffisantes pour répondre à ses besoins au cours des sept prochains mois. Le problème vient du fait que le marché mondial est à la baisse. La demande a diminué dans le monde entier actuellement, non seulement au Canada. Nous devons accepter cette situation et les gens doivent en prendre conscience. Nous devons soutenir la concurrence d'autres pays, sinon nous perdons des emplois. C'est comme ça. Le député a beau se leurrer, chaque pays du monde est aux prises avec la même situation, et je n'y peux rien si le député ne peut accepter la réalité.

* * *

● (1132)

[Français]

L'HABITATION

ON DEMANDE SI DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES SERONT
AFFECTÉS AU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Depuis quelques mois, la Société centrale d'hypothèques et de logement donne aux paroisses, aux villages qui sont désireux d'être régions désignées, un refus à leurs demandes en disant que leur demande ne pourra pas être acceptée avant 1981 ou 1982, dans le cadre du programme de rénovation de maisons. En même temps, dans les régions qui ont déjà été désignées, les propriétaires de maisons qui ont fait leurs demandes, il y a un an, et dans certains cas deux ans, essuient un refus en se faisant dire que peut-être l'an prochain on pourra analyser leurs demandes. Est-ce qu'à la suite du mini-budget que son collègue des Finances a exposé hier le ministre peut dire à la Chambre si des budgets supplémentaires seront affectés à ce projet de rénovation urbaine?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le programme dont parle l'honorable député a vu son budget tripler en l'espace d'un an et demi. Par ailleurs, je veux corriger une assertion de l'honorable député à l'effet que c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui refuse aux municipalités la possibilité d'obtenir la rénovation urbaine. C'est une décision qui relève exclusivement des auto-

Questions orales

rités provinciales et toutes les municipalités qui ont essayé ce refus l'ont essayé du gouvernement du Québec.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Contrairement à ce que le ministre indique présentement, les lettres viennent des ministères du Québec, de la Société d'habitation du Québec disant aux gens que la province de Québec accepte leur désignation. On reçoit après cela une lettre du ministre des municipalités appuyant cette demande-là, et on met le blâme sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. De fait, les réponses proviennent des rencontres avec la Société centrale d'hypothèques et de logement dans ma région, celle de Val-d'Or. Je voudrais savoir si le ministre est prêt à faire une vérification de ces faits-là et à donner des directives ou du moins d'accorder des fonds supplémentaires à une zone comme la nôtre, qui est hautement défavorisée, ou si je puis dire, favorisée par le chômage.

M. Ouellet: Monsieur le président, si l'honorable député veut me transmettre cette correspondance, je serais très heureux de pousser plus à fond cette enquête et voir exactement de quoi il retourne, et je suis convaincu que si les autorités du Québec sont disposées à reconnaître certaines municipalités aux fins du programme de rénovation de maisons, la Société centrale d'hypothèques et de logement va s'empresse de mettre de l'avant ce programme dans les localités désignées.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire. Je suis disposé à admettre que le gouvernement provincial accepte cela, mais le problème demeure quand même, car il n'y a pas de budget. C'est la réponse donnée aux municipalités. Il faudrait donc savoir si le ministre a des budgets suffisants ou si le ministre des Finances lui a accordé des budgets additionnels pour accroître la possibilité de désigner ces zones-là?

M. Ouellet: Nous avons les budgets qu'il faut pour répondre à la demande, et ce que je veux savoir de l'honorable député c'est qu'elles sont les municipalités qui ont reçu des renseignements du gouvernement du Québec à l'effet qu'elles étaient reconnues pour fins de rénovation de maisons. Aussitôt qu'il m'aura donné ces renseignements, je m'empresse de vérifier s'il y a bel et bien eu de la correspondance entre le gouvernement du Québec et mon ministère pour fins de désignation de ces municipalités.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES TENTATIVES DE RECOUVREMENT PAR LE CANADA DE SA
PART DU MARCHÉ DU NICKEL

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. A titre de ministre directement chargé de maintenir et d'accroître la production industrielle au Canada, je lui demande s'il a communiqué avec la direction de l'INCO pour lui demander en termes énergiques si elle maintiendra la production et l'emploi au niveau actuel? Si oui, quelle a été la réponse de la direction? Dirait-il également à la Chambre ce que lui-même et ses collaborateurs ont fait plus précisément pour récupérer la part énorme du marché mondial du nickel que le Canada possédait naguère et qui est passée de 85 à 30 p. 100 sous le gouvernement actuel? En répondant à